



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 mai 2019
Français
Original: anglais, français,
russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

105^e réunion

Genève, 29 mai 2019

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au

Centre des Nations Unies pour la facilitation

du commerce et les transaction électroniques:

décisions sur les questions relatives

au Centre des Nations Unies pour la facilitation

du commerce et les transactions électroniques

Décision approuvant le programme de travail pour 2019–2020 du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Contexte

1. Lors de sa vingt-cinquième session (Genève, 8 et 9 avril 2019), le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a adopté son programme de travail pour l'exercice biennal 2019–2020.
2. Le Comité exécutif est invité à approuver le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour la période 2019–2020 tel qu'il figure dans les documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21/Add.1.

Projet de décision

3. Le Comité exécutif approuve par la présente le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour la période 2019–2020 tel qu'il figure dans les documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21/Add.1.

